

Avis de l'Académie d'architecture : CAUE Anatomie d'une disparition annoncée

Face à la menace qui pèse sur les CAUE, Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, conséquence d'une réforme de la perception de la taxe d'aménagement par les départements, des élus s'émeuvent à l'Assemblée nationale et dans les territoires. L'Académie d'architecture apporte son soutien à toute action permettant qu'une solution soit trouvée avant que, comme les CAUE de la Manche ou de l'Orne, les CAUE ne soient contraint à fermer leur porte.

La disparition des CAUE aurait une double signification, la perte d'un service neutre et gratuit d'architecture et de paysage auprès des particuliers et des collectivités et la fin d'une vision de l'intérêt public de l'architecture porté par la loi de 1977.

Les CAUE sont des lieux de connaissances, de pédagogie, de diffusion d'une culture de l'architecture et de l'aménagement guidé par la transformation écologique des territoires.

Les CAUE sont un service public sans lequel les territoires notamment ruraux seraient bien démunis pour se développer en respectant les lois de sobriété foncière et de respect de la biodiversité. Ne plus consommer de terres agricoles ou forestières, revitaliser les centre bourgs sont les enjeux auxquels doivent répondre les territoires en dehors des métropoles sans avoir l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre. Les CAUE y répondent avec les architectes des bâtiments de France et le réseau territorial de l'architecture.

Parce que la transition écologique s'opérera localement ;

Parce que la création architecturale est source d'innovation et d'expérimentation ;

Parce que le bien vivre des territoires ruraux est une condition du bien vivre des métropoles.

Pour la transmission de la culture architecturale, pour la vitalité des territoires, pour l'accessibilité par tous à la qualité de l'aménagement des espaces publics et de l'habitat, pour le bien vivre de tous, les CAUE doivent être consolidés dans leur existence et avoir les moyens humains et financiers d'accomplir leurs missions.

L'Académie d'architecture apporte sa voix à toutes celles et ceux qui ont dit leur inquiétude devant cette destruction annoncée. « Rapprocher la politique de l'architecture des réalités locales » est le premier axe de la Stratégie Nationale pour l'Architecture 2025-2029 portée par le ministère de la Culture. Mettons donc en acte une politique de l'architecture et tentons de ne pas défaire ce sur quoi nous construirons demain.

Catherine Jacquot
Présidente de l'Académie d'Architecture

18 Novembre 2025